



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pneumatiques

Question écrite n° 26920

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement de bien vouloir lui préciser quelle peut être la destination des pneus usagés collectés par une commune dans le cadre d'une politique locale de protection de l'environnement.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la destination des pneumatiques usagés collectés par une commune dans le cadre d'une politique locale de protection de l'environnement. Il n'existe actuellement aucun texte réglementaire spécifique organisant en France la filière de traitement des pneumatiques usagés. En revanche, plusieurs sociétés françaises procèdent déjà à leur élimination et les pneumatiques en fin de vie récupérés par une commune peuvent ainsi être valorisés selon les filières suivantes : rechapage, incinération en cimenterie, occasion et exportation, génie civil, fabrication de poudrette pouvant entrer dans la composition de bitumes ou de revêtements sportifs, incinération dédiée à la production de vapeur pour faire fonctionner des machines industrielles, par exemple. Par ailleurs, le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement et l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ont mis en place des groupes de travail, regroupant différents acteurs intervenant dans le cycle de vie du pneumatique. Ces travaux déboucheront vraisemblablement, au second semestre 1999, sur la constitution volontaire d'une filière d'élimination des pneumatiques en fin de vie que viendra compléter un élément de nature réglementaire. En outre, fin 1998, la ministre chargée de l'environnement a demandé au conseil général des mines de réaliser une mission d'inspection sur le fonctionnement d'une telle filière. Les conclusions de cette étude seront communiquées prochainement.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26920

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 1999, page 1486

Réponse publiée le : 3 mai 1999, page 2639